



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le 16 mars 2020 à 19 h 05, à la salle du Conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS PHYSIQUEMENT DANS LA SALLE DU CONSEIL :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

SONT PRÉSENTS PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE EN RAISON DU DÉCRET SANITAIRE NUMÉRO 177-2020 DU 13 MARS 2020 DÉCLARANT L'ÉTAT D'URGENCE EN RAISON DU COVID-19 :

Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre

Est également présente physiquement dans la salle du conseil, la directrice générale et secrétaire-trésorière: M^e Josée Vendette

Tous les membres du Conseil présents physiquement ou identifiés individuellement par voie téléphonique forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, Maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée et sont autorisées à prendre part aux débats, à délibérer et à voter en transmettant leurs intentions à la directrice générale qui assure le suivi avec les membres du conseil assistant par voie téléphonique et communique leurs positions au Maire, monsieur Michel Plourde.

L'assemblée publique est enregistrée et diffusée en direct sur les sites Facebook de la Ville de Danville et de Canal Info +. L'enregistrement de la séance sera publié sur le site web de la Ville de Danville.

En raison des dispositions de ce décret, aucune personne du public n'assiste à la séance du conseil municipal et la séance est tenue à huis clos.

MOT D'OUVERTURE

Le maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée.

BONS COUPS DU MOIS:

081-2020

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du Conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT les deux ajouts demandés;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Simon Chênevert,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

L'ordre du jour se lit dorénavant comme suit :


MOT D'OUVERTURE : COVID-19 – Mise à jour





No de résolution
ou annotation

BONS COUPS DU MOIS :

- 1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2.0 PROCÈS-VERBAUX
2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 novembre 2019 **Annexe 2.1**
- 3.0 ADMINISTRATION FINANCE
3.1 Cours de mise en forme – Projet – Approbation **Annexe 3.1**
3.2 Cultiver l'avenir – Cuisinons ensemble les aliments d'ici – Refus de notre projet **Annexe 3.2**
3.3 Recycl-Québec – Versement de la compensation 2019 – Information **Annexe 3.3**
3.4 Caisse Desjardins – Fermeture d'un compte – Autorisation **Annexe 3.4**
3.5 Caisse Desjardins – OTJ de Danville – Signataire des chèques – Désignation
3.6 Caisse Desjardins – OTJ de Danville – Autorisation de détention d'une carte débit
3.7 Caisse Desjardins – Bibliothèque de Danville – Signataires des chèques – Désignation
3.8 Caisse Desjardins – Bibliothèque de Danville – Autorisation de détention d'une carte débit
3.9 Étang Burbank – FDT – Achat de bancs – Autorisation **Annexe 3.9**
- 4.0 ADMINISTRATION DIVERS
4.1 Règlement numéro 2015-238 de la Ville d'Asbestos – Annexion de territoire – Approbation **Annexe 4.1**
4.2 Règlement numéro 2015-239 de la Ville d'Asbestos – Annexion de territoire – Approbation **Annexe 4.2**
4.3 Forum Anglophone – Rapport – Dépôt **Annexe 4.3**
- 5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES
5.1 Coordonnatrice aux finances – Embauche **Annexe 5.1**
- QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)
- 6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU
6.1 Fauchage des levées de fossés – Contrat – Octroi **Annexe 6.1**
6.2 Usine de traitement des eaux – THM – Résultats **Annexe 6.2**
6.3 Formation – Sécurité de chantiers **Annexe 6.3**
6.4 Camions – Échange – Autorisation **Annexe 6.4**
6.5 Étang Burbank – Ligne des hautes eaux – Note technique - Dépôt **Annexe 6.5**
- 7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS
7.1 Lots 3 172 621 et als – Épandage de matières fertilisantes – Avis **Annexe 7.1**
7.2 COMBEQ – Congrès annuel – 30 avril au 2 mai – Manoir Richelieu – Participation **Annexe 7.2**
7.3 MMQ – Mentorat – Information
7.4 Bistro du Coin – Permis de terrasse – Renouvellement
7.5 Utilisation de terrains – Autorisation
7.6 Demande de dérogation mineure - Lot 5 963 213 – 213, rue Wilfrid-Lebeau **Annexe 7.6**
7.7 Demande de dérogation mineure - Lot 4 079 217 – 1366, route 116 **Annexe 7.7**
7.8 Demande de dérogation mineure - Lot 4 077 177 – 60, rue Boisvert **Annexe 7.8**
7.9 Demande de dérogation mineure - Lot 4 079 329 – 1425, route 116 **Annexe 7.9**
7.10 Demande de dérogation mineure - Lot 4 835 239 **Annexe 7.10**
- 8.0 SERVICE INCENDIE
8.1 Congrès de chefs incendie – 16 au 19 mai à Laval – Participation – Autorisation **Annexe 8.1**
8.2 Rapports mensuels – janvier et février 2020 **Annexe 8.2**
- 9.0 DEMANDES DIVERSES
9.1 Danville en fête – Demande de commandite **Annexe 9.1**
9.2 Escadron 625 Asbestos – Souper fondue – 28 mars 2020 – Participation **Annexe 9.2**
9.3 Danville Festi-Musique – Demande de commandite **Annexe 9.3**
9.4 Cogesaf – Invitation à devenir membre **Annexe 9.4**
9.5 Semaine de l'action bénévole – Publicité **Annexe 9.5**
9.6 Journée de l'arbre – Organisation
9.7 Programme d'Emploi étudiant Canada – Demande de modification du taux de remboursement – Demande d'appui **Annexe 9.7**
9.8 CCES – Projet rencontres champêtres – Participation **Annexe 9.8**
9.9 Corporation de développement de l'Étang Burbank – Local entreposage – Décision
9.10 Chemins des Cantons – Conférence patrimoine architectural – 1^{er} avril – Magog **Annexe 9.10**
- QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)
- 10.0 CORRESPONDANCE
10.1 Dira Estrie – Invitation **Annexe 10.1**

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>10.2 Dira Estrie – Capsule de mars 2020 10.3 Journées de la persévérance scolaire – Remerciement 10.4 CAMF – Nouvelles 10.5 Lettre - Union des producteurs agricoles</p> <p>11.0 <u>RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</u></p> <p>12.0 <u>VARIA</u> 12.1 STC des Sources – Sortie – Information</p> <p>13.0 <u>ÉVÈNEMENTS À VENIR</u> 13.1 Prochaine assemblée régulière : Lundi, le 6 avril 2020 à 19 heures 13.2 Symposium des Arts de Danville – AGA – 18 mars 2020 à 19 hres – Hall de Shipton 13.3 Souper de NANA – Centre Mgr Thibault – 29 mars 2020</p> <p><u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u></p> <p><u>MOT DE FERMETURE</u></p> <p><u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u></p>	<p>Annexe 10.2 Annexe 10.3 Annexe 10.4 Annexe 10.5</p>
	<p>2.0 <u>PROCÈS-VERBAUX</u></p>	<p>ADOPTÉE</p>
<p>082-2020</p>	<p>2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 novembre 2019</p> <p>CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 novembre 2019;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée régulière du 18 novembre 2019 et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.</p>	<p>ADOPTÉE</p>
	<p>3.0 ADMINISTRATION FINANCE</p>	
<p>083-2020</p>	<p>3.1 Cours de mise en forme – Projet - Approbation</p> <p>CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée à l'Association canadienne des parcs et des loisirs (ACPL) pour le programme Subventions communautaires pour dispenser des cours de mise en forme gratuits aux femmes de 55 ans et plus;</p> <p>CONSIDÉRANT le refus de cette demande d'aide financière;</p> <p>CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil de poursuivre ces formations lesquelles sont populaires;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les coûts requis pour le maintien des activités;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre; Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER l'organisation de cours de mise en forme par la Ville de Danville.</p> <p>DE FIXER les coûts d'inscription à ces cours de mise en forme en fonction des inscriptions reçues, le tout afin de combler les coûts de cette formation estimés à 900 \$.</p>	<p>ADOPTÉE</p>
	<p>3.2 Cultiver l'avenir – Cuisinons ensemble les aliments d'ici – Refus de notre projet</p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil municipal que la demande d'aide financière formulée dans le cadre du projet 100° « cultiver l'avenir – Cuisinons ensemble les aliments d'ici » a été refusée.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>	
<p>084-2020</p>	<p>3.3 Recycl-Québec – Versement de la compensation 2019 - Information</p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil de la réception d'une somme de 133 613.21 \$ à titre de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables 2019.</p>	

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent verser cette somme dans la réserve financière de collecte sélective ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE VERSER ladite somme de 133 613.21 \$ dans la réserve financière de collecte sélective de la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>085-2020</p>	<p>3.4 Caisse Desjardins – Fermeture d’un compte – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville est détentrice d’un compte bancaire ne servant pas depuis plusieurs années;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce compte n’est pas nécessaire;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Shipton était détentrice d’une carte de crédit Sonic;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Shipton a été fusionnée avec la Ville de Danville et que par conséquent, cette carte n’a plus raison d’être maintenue;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>D’AUTORISER la directrice générale à procéder à la fermeture du compte bancaire inutilisé et de la carte de crédit émise au nom de la municipalité de Shipton.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>086-2020</p>	<p>3.5 Caisse Desjardins – OTJ de Danville – Signataire des chèques – Désignation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l’OTJ de Danville détient un compte bancaire émis au nom de la Ville de Danville, mais dédié à l’OTJ de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de confirmer les signataires de chèques de ce compte;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE DÉSIGNER mesdames Marie-Soleil Comeau, Carole Bédard, Lucie Provencher et Josée Vendette comme signataires du compte bancaire de l’OTJ de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>087-2020</p>	<p>3.6 Caisse Desjardins – OTJ de Danville – Autorisation de détention d’une carte débit</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l’OTJ de Danville désire pouvoir faire des transactions par carte débit sur le compte de l’OTJ de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’autoriser les dépôts et retraits par le biais de la carte débit de ce compte;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Simon Chênevert, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D’AUTORISER la Caisse Desjardins à émettre une carte de débit au nom d’une des signataires de chèques de l’OTJ de Danville pour effectuer des dépôts et des retraits sur le compte de l’OTJ de Danville.</p> <p>D’AUTORISER la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>088-2020</p>	<p>3.7 Caisse Desjardins – Bibliothèque de Danville – Signataires des chèques – Désignation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de Danville détient un compte bancaire pour ses activités;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de Danville est une entité de la Ville de Danville et qu’il doit être tenu compte des transactions de ce compte dans la comptabilité de la Ville;</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer les signataires de ce compte;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE DÉSIGNER monsieur Denis Langlois et mesdames Francine Geoffroy, Lucie Provencher et Josée Vendette comme signataires du compte bancaire de la bibliothèque de la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>089-2020</p>	<p>3.8 Caisse Desjardins – Bibliothèque de Danville – Autorisation de détention d'une carte débit</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de Danville désire pouvoir faire des transactions par carte débit sur le compte de la bibliothèque de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les dépôts et retraits par le biais de la carte débit de ce compte;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la Caisse Desjardins à émettre une carte de débit au nom d'un des signataires de chèques de la bibliothèque de Danville pour effectuer des dépôts et des retraits sur le compte de la bibliothèque de Danville.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>090-2020</p>	<p>3.9 Étang Burbank – FDT – Achat de bancs – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Ville de Danville dans le cadre du Fonds de développement du territoire (FDT) de la MRC des Sources;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette demande, la Ville de Danville a obtenu une somme de 1 500 \$ pour procéder à l'achat de banc;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE suivant le projet déposé, la Ville de Danville doit investir une somme de 500 \$;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les prix pour l'acquisition de bancs pour les sentiers et pour le belvédère sont estimés à 900 \$ par banc;</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre spéciale déposée par Les Monuments de l'Or Blanc et le retrait des délibérations de monsieur Simon Chênevert;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE PROCÉDER à l'acquisition de deux bancs auprès des Monuments de l'Or Blanc au montant de 850 \$ chacun représentant le coût réel pour le fournisseur, plus les taxes applicables, lesquels seront installés dans les sentiers par le fournisseur.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat d'un banc pour le belvédère de l'étang Burbank.</p> <p>Monsieur Simon Chênevert réintègre la réunion.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>4.0 ADMINISTRATION DIVERS</p> <p>4.1 Règlement numéro 2015-238 de la Ville d'Asbestos – Annexion du territoire</p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil municipal de l'entrée en vigueur du Règlement numéro 2015-238 de la Ville d'Asbestos. Ce règlement a pour but de confirmer l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Danville au territoire de la Ville d'Asbestos.</p> <p>Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation, le 24 février 2020 tel qu'en fait foi l'avis publié le 7 mars 2020 à la Gazette officielle du Québec ((2020) Partie 1</p>



No de résolution
ou annotation

numéro 10 pp. 206 et ss). La description du territoire annexé en 2015 est disponible au bureau municipal.

L'annexion entre en vigueur le jour de la publication de l'avis d'approbation du ministre à la Gazette officielle du Québec, soit le 7 mars 2020.

Le tout est soumis à titre d'information.

4.2 Règlement numéro 2015-239 de la Ville d'Asbestos – Annexion du territoire

La directrice générale informe les membres du conseil municipal de l'entrée en vigueur du Règlement numéro 2015-239 de la Ville d'Asbestos. Ce règlement a pour but de confirmer l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Danville au territoire de la Ville d'Asbestos.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation, le 24 février 2020 tel qu'en fait foi l'avis publié le 7 mars 2020 à la Gazette officielle du Québec ((2020) Partie 1 numéro 10 pp. 206 et ss). La description du territoire annexé en 2015 est disponible au bureau municipal.

L'annexion entre en vigueur le jour de la publication de l'avis d'approbation du ministre à la Gazette officielle du Québec, soit le 7 mars 2020.

Le tout est soumis à titre d'information.

091-2020

4.3 Forum Anglophone – Rapport – Dépôt

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a participé au Forum Anglophone tenu à Danville le 2 novembre 2019 portant sur l'accessibilité aux services en anglais dans la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT le rapport de consultation communautaire produit et déposé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner des suites à ce forum;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de créer un comité pour donner suite audit rapport;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

DE CRÉER un comité de suivi du forum anglophone, composé d'au moins trois citoyens non élus, de différents groupes d'âge.

DE MANDATER monsieur le Maire, Michel Plourde, et madame la conseillère Nathalie Boissé pour suggérer des noms de citoyens anglophones au conseil municipal pour siéger sur ce nouveau comité.

DE REVENIR au conseil afin de soumettre les noms des citoyens ciblés et suggérés pour siéger au comité de suivi du Forum Anglophone.

ADOPTÉE

5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

092-2020

5.1 Coordonnatrice aux finances - Embauche

CONSIDÉRANT la résolution numéro 074-2020 mandatant la directrice générale pour négocier les conditions d'embauche de la Coordonnatrice aux finances;

CONSIDÉRANT les négociations tenues entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

D'EMBAUCHER madame Chantal Cantin à titre de Coordonnatrice aux finances de la Ville de Danville à compter du 4 mai 2020 selon les conditions énoncées au rapport de la directrice générale.

ADOPTÉE

QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil. Les citoyens ne pouvant poser de questions vu qu'ils ne peuvent assister à la séance en raison des mesures mises en place dans le cadre de la pandémie et vu que la captation ne permet pas de recevoir de questions pour l'instant. Des ajustements seront faits en vue de la prochaine séance.



No de résolution
ou annotation

093-2020

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Fauchage des levées de fossés – Contrat - Octroi

CONSIDÉRANT QUE la ville désire renouveler le contrat pour le fauchage et le débroussaillage des chemins ruraux pour la saison estivale 2020 ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres tenu en 2018 et le contrat octroyé par la résolution numéro 186-2018 datée du 7 mai 2018 de même que le contrat octroyé par la résolution 126-2019 ;

CONSIDÉRANT l'évaluation des services dispensés par 9253-4015 Québec Inc. (David Bailey, président) au cours des saisons estivales 2018 et 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la reconduction du contrat pour une troisième année permettra d'exécuter les travaux avant la tenue d'un nouvel appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs sont :

- Fauchage des accotements, prix du kilomètre double 30 \$ + taxes
- Fauchage à l'heure 90 \$ + taxes
- Débroussaillage avec bras articulé prix à l'heure 110 \$ + taxes.

CONSIDÉRANT le Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Danville permettant la conclusion de contrat de gré à gré jusqu'à concurrence de 49 999 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche;
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELER le contrat de fauchage et le débroussaillage octroyé à 9253-4015 Québec inc. pour la saison estivale 2020 suivant la proposition du 25 février 2020.

D'AUTORISER la directrice générale à planifier des travaux de fauchage sur les terrains de la Ville notamment les terrains de l'étang et de l'usine jusqu'à concurrence des sommes prévues au budget 2020 à cet effet au montant maximal de 22 000 \$.

D'AUTORISER la directrice générale à autoriser des travaux de débroussaillage jusqu'à concurrence des sommes prévues au budget 2020 à cet effet.

ADOPTÉE

6.2 Usine de traitement des eaux – THM - Résultats

La directrice générale dépose les résultats de THM de l'usine de traitement des eaux en date du 24 février 2020.

Le tout est soumis à titre d'information et de suivi.

094-2020

6.3 Formation – Sécurité sur les chantiers

CONSIDÉRANT la nécessité de former nos employés sur les règles de sécurité à respecter sur les chantiers;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert;
Appuyée par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale à organiser une formation sur la sécurité sur les chantiers, le tout aux frais de la Ville de Danville.

ADOPTÉE

095-2020

6.4 Camion – Échange - Autorisation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville est propriétaire de deux véhicules mis au rancart et nécessitant des réparations et une inspection mécanique, à savoir :

- Camion Inter 40 S 1996 - Numéro de série : 1HSSDADN9TH307124 - Valeur estimée 12 000 \$
- Camion Inter 9 200 1997 – Numéro de série : 2HSFMAHR0VC075490 – Valeur estimée 6 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE Hemond Ltée est propriétaire d'un véhicule fonctionnel et immatriculé, à savoir :

- Ford CTV 2003 - Numéro de série : 1FDXE45S33HA17409 Valeur estimée : 18 000 \$



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent procéder à l'échange desdits camions;
CONSIDÉRANT les valeurs desdits véhicules, lesquelles sont similaires;
CONSIDÉRANT QUE les inspections furent effectuées par notre mécanicien en ce qui concerne le véhicule acquis par la Ville et que Hémond Ltée a inspecté les véhicules qu'il acquiert;
EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne;
Appuyée par monsieur Simon Chênevert,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'échange de véhicules suivant les modalités édictées au contrat d'échange.
D'AUTORISER le Maire, monsieur Michel Plourde, et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Danville ledit contrat d'échange.
D'AUTORISER la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner suite audit échange notamment, mais non limitativement les documents relatifs aux immatriculations desdits véhicules.

ADOPTÉE

6.5 Étang Burbank – Ligne des hautes eaux – Note technique – Dépôt

La directrice générale dépose une note technique établissant la ligne des hautes eaux de l'Étang Burbank. Cette note a été préparée par Rappel au cours de l'année 2019.
Le tout est soumis à titre d'information.

7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

7.1 Lots 3 172 621 et als – Épandage de matières fertilisantes - Avis

La directrice générale dépose un avis d'épandage de matières fertilisantes sur les lots 3 172 621 et suivants, propriétés d'Odevy Fréchette et Fils Inc.
Le tout est soumis à titre d'information.

096-2020

7.2 COMBEQ – Congrès annuel – 30 avril au 2 mai – Manoir Richelieu - Participation

CONSIDÉRANT QUE la responsable du service de l'urbanisme, de l'inspection et de l'émission des permis est membre de la COMBEQ;
CONSIDÉRANT le congrès annuel de cette association, lequel se tiendra du 30 avril au 2 mai au Fairmont, Manoir Richelieu;
CONSIDÉRANT le plan de formation pendant ce congrès;
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU
D'AUTORISER la responsable du service de l'urbanisme, de l'inspection et de l'émission des permis à participer au congrès annuel de la COMBEQ.
DE REMBOURSER les dépenses relatives à cette participation, le tout suivant la politique en vigueur à la Ville de Danville.

ADOPTÉE


7.3 MMQ- Mentorat – Information

La directrice générale informe les membres du conseil qu'elle a inscrit la responsable du service de l'urbanisme, de l'inspection et de l'émission des permis à un mentorat en urbanisme dispensé gratuitement par la MMQ.
Le tout est soumis à titre d'information.

097-2020

7.4 Bistro du Coin – Permis de terrasse – Renouvellement

Madame Ginette Pinard, conseillère déclare être la propriétaire du Bistro du Coin et en conséquence, elle est en conflit d'intérêt et s'abstient de participer à la prise de décision dans ce dossier et se retire.

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, la Ville de Danville autorise le Bistro du Coin à aménager une terrasse sur le trottoir de la Ville de Danville pour la période estivale;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la propriétaire des lieux assume une partie du montage et du démontage de la terrasse;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette autorisation est consentie à titre gratuit;</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de l'entente pour la saison 2020;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER le renouvellement de l'entente d'installation de la terrasse pour l'année 2020, le tout gratuitement.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> <p>Madame Ginette Pinard reprend sa place à la table du conseil pour la poursuite de la réunion.</p>
<p>098-2020</p>	<p>7.5 Utilisation de terrains – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT la résolution numéro 284-2018 adoptée le 9 juillet 2018 et la résolution 062-2019 adoptée le 4 mars 2019 autorisant la signature d'un bail de location à des fins agricoles du lot 4 077 644 avec monsieur Stéphane Neault aux fins d'aménagement d'un pâturage pour ses animaux et pour y récolter le foin;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE depuis 2019, monsieur Neault sème et entretien également les lots 4 835 762, 4 835 953 et 6 226 595 connus comme étant les lots acquis par la Ville de Danville de Minçavi Inc.;</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de renouvellement formulée;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire de ces lots et n'en utilise qu'une minime partie;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'aucun projet n'est prévu pour l'instant sur ces lots;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la signature d'un bail de location des lots 4 077 644, 4 835 762, 4 835 953 et 6 226 595 avec monsieur Stéphane Neault pour lui permettre d'utiliser ces lots à des fins de pâturage et pour y récolter le foin, ledit bail pouvant être résilié à la demande de la ville sur préavis de trois mois;</p> <p>D'AUTORISER le maire ou, à défaut, le signataire désigné et la directrice générale ou, à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe à signer ledit bail.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>099-2020</p>	<p>7.6 Demande de dérogation mineure – lot 5 963 213 – 213, rue Wilfrid-Lebeau</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 5 963 213 portant le numéro civique du 213, rue Wilfrid-Lebeau;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure vise à réduire la marge latérale entre le bâtiment principal et la ligne de lot de 0.25 m et de réduire la marge d'implantation de la remise, laquelle en raison de l'implantation de la maison qui est en angle, ne permet pas d'implanter la remise en respectant la marge de 1 m de la ligne de lot;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la marge latérale entre le bâtiment principal et la ligne de lot est de 2,75 mètres alors que la marge autorisée pour cette zone est de 3 mètres pour une partie dudit bâtiment représentant plus ou moins 25 cm ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la remise ne respecte pas la distance d'un mètre de la ligne de lot tel que prévu au règlement et qu'elle ne peut être placée différemment sur le terrain en raison de l'implantation en angle de la résidence principale;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette implantation existe depuis 1989 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'implantation a été effectuée avant que les lots voisins ne soient lotis ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'angle de la maison s'aligne avec le bâtiment principal voisin ;</p>



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le déplacement de la remise engendrerait des travaux importants en raison de son installation sur une dalle de béton ;

CONSIDÉRANT l'absence de préjudice pour le voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est prononcé sur la demande et qu'il y a fait droit en date du 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté cette dérogation mineure le 2 décembre 2019 par la résolution numéro 418-2019;

CONSIDÉRANT QUE suite aux avis publics invitant les citoyens à se prononcer sur cette demande de dérogation mineure, aucun avis n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ratifier la décision du 2 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert,
Appuyée par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU

DE RATIFIER l'autorisation de la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 146-2015 visant à réduire la marge latérale du bâtiment principal de 0,25 m telle que libellée dans la résolution numéro 418-2019 du 2 décembre 2019;

DE RATIFIER la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 146-2015 visant à réduire la marge arrière de 0.50 m de la remise de façon à régulariser l'implantation actuelle de la remise, le tout en conformité avec le certificat de localisation préparé par Auclair Drolet, arpenteurs géomètres en date du 23 septembre 2019 sous le numéro 9593 de ses minutes telle que libellée dans la résolution numéro 418-2019 du 2 décembre 2019;

Ces demandes concernant toutes l'immeuble sis au 213, rue Wilfrid-Lebeau sur le lot 5 963 213.

ADOPTÉE

100-2020

7.7 Demande de dérogation mineure – Lot 4 079 217 – 1366, route 116

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 079 217 portant le numéro civique du 1366, route 116 à Danville;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure vise à réduire les marges latérales du garage de 41 cm et de 10 cm;

CONSIDÉRANT QUE le garage est implanté comme tel depuis avant l'entrée en vigueur du Règlement de zonage numéro 146-2015;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation dudit garage déposée par le propriétaire;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de prolonger un droit acquis dans la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation actuelle du garage ne cause pas préjudice au voisinage et que de la végétation et une clôture assurent la préservation des droits de vue du voisinage sur ledit bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la corniche du bâtiment n'excède pas le terrain du lot 4 079 217;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est prononcé sur la demande et qu'il y a fait droit en date du 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté cette dérogation mineure le 2 décembre 2019 par la résolution numéro 419-2019;

CONSIDÉRANT QUE suite aux avis publics invitant les citoyens à se prononcer sur cette demande de dérogation mineure, aucun avis n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ratifier la décision du 2 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU

DE RATIFIER la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 146-2015 visant à réduire les marges latérales du garage implanté sur ce lot de 0.41 m et de 0.1 m de façon à régulariser l'implantation actuelle dudit garage, le tout en conformité avec le certificat



No de résolution
ou annotation

101-2020

de localisation préparé par Roland Deslandes, arpenteur- géomètre en date du 28 mars 2013 sous le numéro 7561 de ses minutes telle qu'adoptée par le résolution numéro 419-2019 du 2 décembre 2019.

Ces demandes concernant l'immeuble sis au 1366, route 116 sur le lot 4 079 217.

ADOPTÉE

7.8 Demande de dérogation mineure – Lot 4 077 177 – 60, rue Boisvert

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 077 177 portant le numéro civique du 60, rue Boisvert à Danville;

CONSIDÉRANT QUE cette demande survient avant la construction d'un nouveau bâtiment commercial sur une partie du lot 4 077 177, lequel sera divisé en conformité avec la réglementation en vigueur de façon à ce qu'une partie du lot soit conservée à des fins résidentielles et l'autre partie à des fins commerciales;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette division, le garage commercial sera implanté conformément à la réglementation en vigueur à l'exception de la marge latérale que l'on retrouvera entre le terrain résidentiel et le nouveau garage implanté, laquelle sera moindre que ce que requiert la réglementation qui prévoit 5 m;

CONSIDÉRANT QUE cette marge sera de 3 m au lieu de 5 m;

CONSIDÉRANT QU'en divisant les lots, le propriétaire se conforme à la réglementation quant aux usages de ces derniers;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation suggérée respecte la quiétude des voisins;

CONSIDÉRANT QU'en rapprochant le garage commercial de sa résidence personnelle de 2m, le propriétaire ne se nuit qu'à lui-même;

CONSIDÉRANT QUE toutes les autres marges seront respectées;

CONSIDÉRANT QUE le garage commercial aura une entrée charretière indépendante;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est prononcé sur la demande et qu'il y a fait droit en date du 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a accepté cette dérogation mineure le 2 décembre 2019 par la résolution numéro 420-2019;

CONSIDÉRANT QUE suite aux avis publics invitant les citoyens à se prononcer sur cette demande de dérogation mineure, aucun commentaire n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ratifier la décision du 2 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

DE RATIFIER l'autorisation de la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 146-2015 visant à réduire la marge latérale du nouveau garage de 2m tel que libellé dans la résolution numéro 420-2019 du 2 décembre 2019.

Cette demande concerne l'immeuble qui sera implanté sur le nouveau lot créé par la division du lot 4 079 177.

ADOPTÉE

102-2020

7.9 Demande de dérogation mineure – Lot 4 079 329 – 1425, route 116

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 079 329 portant le numéro civique du 1425, route 116 à Danville;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à réduire la marge arrière pour permettre l'implantation d'un bâtiment et autoriser l'agrandissement d'un bâtiment en dérogation du respect de la marge arrière;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments sont existants et qu'une clôture délimite le terrain protégeant ainsi les voisins des vues de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QU'il est de pratique provinciale d'autoriser l'agrandissement des bâtiments dérogoires suivant des proportions variées;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE notre réglementation n'interdit pas l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire;

CONSIDÉRANT les efforts effectués par le propriétaire pour ne pas nuire au voisinage, notamment l'installation de fenêtres à 7 pieds de hauteur;

CONSIDÉRANT QUE le système de ventilation sera installé à l'avant de la bâtisse;

CONSIDÉRANT l'achat d'un terrain adjacent pour rendre la marge latérale conforme;

CONSIDÉRANT QUE dans l'établissement de son projet, le propriétaire a fait preuve de diligence;

CONSIDÉRANT QU'en séparant les deux lots, le propriétaire régularise l'irrégularité d'avoir deux bâtiments principaux sur un même lot;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire est déjà titulaire de deux adresses civiques et de deux entrées charretières indépendantes;

CONSIDÉRANT QUE le projet améliorera la circulation sur la propriété et rendra l'aménagement des lieux plus harmonieux;

CONSIDÉRANT la collaboration du propriétaire pour respecter les autres demandes de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le non-respect des marges ne causera préjudice qu'au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire ne construit pas de nouveau bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le point de vue du voisinage n'est pas aggravé;

CONSIDÉRANT l'engagement du propriétaire de déplacer sa clôture pour protéger le propriétaire du lot 4 077 412;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation permettrait la construction d'un bâtiment accessoire suivant ces normes;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement souhaité permettra de mieux gérer l'entreposage fait sur le lot améliorant ainsi l'esthétisme vu par le voisinage;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par monsieur Simon Chênevert,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la dérogation mineure demandée visant à réduire la marge arrière pour permettre l'implantation d'un bâtiment en façade des lots.

D'AUTORISER l'agrandissement d'un bâtiment en dérogation du respect de la marge arrière, soit le prolongement du bâtiment sis en arrière lot actuellement.

Ces demandes concernent les immeubles sis au 1425, route 116 à Danville.

ADOPTÉE

103-2020

7.10 Demande de dérogation mineure – Lot 4 835 239

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 835 239 à Danville;


CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à réduire les marges pour permettre l'implantation d'une résidence uni modulaire sur un terrain contraignant;


CONSIDÉRANT QUE ce lot bénéficie de droits acquis en raison du fait qu'il était conforme pour accueillir une telle résidence avant l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'aménagement respecte les marges qui étaient applicables à l'époque;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, même s'il n'a pas à se prononcer sur la demande d'implantation, recommande celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU

	<p>DE NE PAS S'OPPOSER à la demande de construction déposée par les propriétaires du lot 4 835 239.</p> <p>DE RÉFÉRER le dossier à la responsable du service de l'urbanisme, de l'inspection et de l'émission des permis pour gestion du dossier conformément à la réglementation municipale.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>No de résolution ou annotation</p> <p>104-2020</p>	<p>8.0 SERVICE INCENDIE</p> <p>8.1 Congrès des chefs incendie – 16 au 19 mai à Laval – Participation - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le Congrès des chefs incendie du Québec se tiendra du 16 au 19 mai 2020 à Laval;</p> <p>CONSIDÉRANT le plan de la formation qui sera dispensée lors de ce congrès;</p> <p>CONSIDÉRANT la pertinence de permettre à la direction du service incendie de bénéficier de ces formations;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER le directeur et le chef aux opérations à participer au congrès des chefs incendie du Québec du 16 au 19 mai 2020.</p> <p>DE REMBOURSER les dépenses relatives à cette participation, le tout suivant la politique en vigueur à la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>8.2 Rapports mensuels – Janvier et Février 2020</p> <p>Le directeur du service d'incendie dépose les rapports mensuels du service de sécurité incendie de la Ville de Danville pour les mois de janvier et février 2020.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>9.0 DEMANDES DIVERSES</p>
	<p>9.1 Danville en fête – Demande de commandite</p> <p>Ce point est reporté au prochain atelier de travail.</p>
	<p>9.2 Escadron 625 Asbestos – Souper Fondue – 28 mars 2020 – Participation</p> <p>Monsieur le Maire, Michel Plourde, avise les membres du conseil que cet évènement est annulé en raison de la pandémie Covid-19.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
<p>105-2020</p>	<p>9.3 Danville Festi-Musique – Demande de commandite</p> <p>CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Danville Festi-Musique;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville fourni déjà son système de son, ses micros, la salle et ses équipements et le temps d'homme requis pour l'installation gratuitement;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'organisme peut obtenir un permis de boisson et financer sa demande d'aide financière au montant de 257.54 \$;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Simon Chênevert IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE NE PAS DONNER SUITE à la demande financière de Danville Festi-Musique compte tenu de l'aide déjà consentie.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>106-2020</p>	<p>9.4 Cogesaf – Invitation à devenir membre</p> <p>CONSIDÉRANT l'invitation de Cogesaf invitant la Ville de Danville à devenir membre du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière St-François;</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT l'importance accordée par la Ville de Danville à la protection de l'eau; EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'ACCEPTER l'invitation de Cogesaf.</p> <p>DE DEVENIR membre du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière St-François.</p> <p>DE DÉSIGNER monsieur Jean-Guy Dionne pour représenter la Ville de Danville sur ce conseil.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>107-2020</p>	<p>9.5 Semaine de l'action bénévole – Publicité</p> <p>CONSIDÉRANT la semaine de l'action bénévole laquelle se tiendra du 19 au 25 avril 2020; CONSIDÉRANT les demandes de publicité;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE REMERCIER les bénévoles de Danville par le biais de publicité auprès du Journal l'Étincelle et The record.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>108-2020</p>	<p>9.6 Journée de l'arbre – Organisation</p> <p>CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Danville de tenir la Journée de l'arbre en mai 2020; CONSIDÉRANT les annonces de ce jour en lien avec la Pandémie Covid-19; CONSIDÉRANT l'incertitude quant aux rassemblements;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE CONFIER à monsieur Charles Verville l'organisation de la journée de l'arbre pour autant que cet évènement puisse être tenu.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>109-2020</p>	<p>9.7 Programme d'Emploi étudiant Canada – Demande de modification de taux de remboursement – Demande d'appui</p> <p>CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults pour augmenter le pourcentage de financement pour le programme d'Emplois d'été Canada afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif;</p> <p>CONSIDÉRANT le bien-fondé de cette demande;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les villes sont souvent sollicitées pour offrir des emplois intéressants pour les étudiants lors de la période estivale;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les Villes sont des partenaires indéniables du Programme Emplois d'été Canada;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE si les pourcentages étaient revus à la hausse, les villes pourraient offrir plus d'emploi;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE DEMANDER au député fédéral de Richmond-Arthabaska d'étudier la demande de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et de la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>110-2020</p>	<p>9.8 CCES – Projet de rencontres champêtres – Participation</p>



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources est porteur d'un projet de Rencontres champêtres et qu'à ce titre, elle sollicite les municipalités de la MRC des Sources pour participer au projet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet souhaite mettre en valeur les transformateurs, les artistes et les producteurs de la MRC des Sources par le biais de rencontres tenues dans chacune des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité est invitée à contribuer pour une somme de 250 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources engage une ressource pour superviser le projet et recruter les participants;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités seront invitées à participer à l'organisation de la rencontre champêtre de leur municipalité notamment dans le déploiement des installations;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités seront invitées à établir le calendrier de rencontres et que la date suggérée pour la Ville de Danville est les 10 et 11 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce projet rejoint les objectifs de la Ville de Danville et permet de faire connaître nos transformateurs, nos artistes et nos producteurs;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre de la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources et de participer au projet des journées champêtres.

DE RETENIR les dates des 10 et 11 octobre 2020 comme dates potentielles pour l'évènement.

DE DÉSIGNER madame Chantale Dallaire comme chargée de projets aux fins de ce projet.

D'AUTORISER le versement d'une somme de 250 \$ à la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources à titre de contribution de la Ville de Danville au projet.

ADOPTÉE

9.9 Corporation de développement de l'Étang Burbank – Local entreposage – Décision

Ce point est reporté au prochain atelier de travail.

111-2020

9.10 Chemins des Cantons – Conférence patrimoine architectural – 1er avril – Magog

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des Chemins des Cantons dispensera une conférence sur le patrimoine architectural le 1^{er} avril prochain à Magog;

CONSIDÉRANT QU'il serait intéressant d'y participer;

CONSIDÉRANT QU'il en coûte 10 \$ pour chaque participation;

CONSIDÉRANT le caractère patrimonial de la Ville de Danville et le souhait de le préserver;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER monsieur Daniel Pitre et madame Anne-Sophie Lachance à participer à cette conférence.

DE REMBOURSER les dépenses relatives à cette participation, le tout suivant la politique en vigueur à la Ville de Danville.


ADOPTER

QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil pour les raisons ci-avant mentionnées.

10.0 CORRESPONDANCE

La directrice générale résume le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté. Monsieur le Maire, Michel

 No de résolution ou annotation	<p>Plourde, attire l'attention du public sur les remerciements reçus des producteurs agricoles en raison du soutien offert par la Ville de Danville.</p> <p>Les conseillers messieurs Laroche et Chênevert donnent leur appréciation des rencontres tenues aux écoles primaires dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire.</p> <p>11 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</p> <p>Madame Ginette Pinard dépose son rapport pour le mois de février 2020. Monsieur le Maire, Michel Plourde, rappelle que les rapports des membres du Conseil sont disponibles sur le site web de la Ville de Danville.</p>
	<p>12 VARIA</p> <p>12.1 STC des Sources – Activités</p> <p>La STC des Sources suivra la situation de la pandémie de près et vous informera de tout changement.</p> <p>13 ÉVÈNEMENTS À VENIR</p> <p>Le maire et les Conseillers font état des événements à venir et donnent des informations quant à ceux-ci.</p> <p>La prochaine assemblée sera le 6 avril 2020 à 19 heures. Selon toute probabilité, la séance sera à huis clos. Le conseil prendra donc les dispositions pour diffuser la séance sur Facebook. Un avis sera émis en temps opportun et prendre les questions du public.</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.</p> <p>MOT DE FERMETURE</p> <p>Le maire annonce l'épuisement de l'ordre du jour et prononce le mot de fermeture.</p>
112-2020	<p>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>DE LEVER l'assemblée à 20h11.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

 Michel Plourde, Maire

 Me Josée Vendette
 Directrice générale